

Avis de la Commission Départementale des Sites

Date de la réunion : 31 Mars 1971.

Commune : FONTAINEBLEAU

Objet : Demande d'autorisation de modifier le portail d'accès à l'Hippodrome du Grand Parquet présentée par la Société Hippique Française.

Rapporteur : M. de BERGEVIN.

La Société Hippique Française présente un projet pour la modification du portail d'accès à l'Hippodrome du Grand Parquet, en forêt domaniale de FONTAINEBLEAU.

M. HAY, Architecte chargé de l'étude, propose deux variantes pour l'aménagement du portail, l'une entièrement bois, l'autre en bois et fer.

Après échange de vues, la Commission donne un avis favorable à la variante bois et fer.

Le Président,

signé : J. CLAUZEL.

.../...